



Séance du **09 avril 2024**

NOMBRES DE MEMBRES		
présents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	15	15

L'an **deux mil vingt quatre**

et le **Mardi 09 avril**

à **19h30**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Monsieur WIELGUS Jean-François**

Date de la convocation
04/04/2024

Etaient présents : M. Dominique BOGAERT 1^{ER} Adjoint ; M. DAÛY Serge, 2^{ème} Adjoint ; Mme CHAMPION Laure ; Mme ROZANSKI Virginie ; M. RUTARD Fabrice ; M. CHRISTIAENS Thomas ; M. CHOPINET Jean-Noël ; M. GAVELLE Lionel ; Mme TABOUREL Juliette ; Mme JORRE Béatrice ; Mme LAMARRE Nathalie ; M. GUYADER Alain ;

Absents excusés : Mme GIRARD Alexandra donne pouvoir à M. Fabrice RUTARD ; Mme PRUVOT Gaëlle donne pouvoir à Monsieur DAÛY Serge ;

Secrétaire de séance : M. Serge DAÛY

Objet de la Délibération

Objet : Délibération pour le vote du taux d'imposition des taxes foncières locales pour 2024

7.1 Décisions Budgétaires

Le conseil municipal décide de maintenir en 2024 les taux de 2023 qui pour mémoire étaient de 37,82% pour le bâti et de 36,08% pour le non bâti.

A compter de cette année, il est nécessaire de voter la taxe d'habitation des résidences secondaires et logements vacants

N° de délibération 2024/11

Le conseil municipal vote les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2024 à l'unanimité des votants comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,82%
Taxe sur les propriétés non bâties	36,08 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires et logements vacants	6,82 %

Délibération rendue exécutoire
Par transmission en Préfecture

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Bois-Jérôme-St-Ouen, le 09 avril 2024

Le Maire,

Jean-François WIELGUS



Le Secrétaire de séance

Serge DAÛY